



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER
CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché de gré à gré

DECISION n°2024-074DEC du 12/06/2024
Marché de gré à gré et de moins de 40 000 € H.T.
Rénovation toiture église

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant les problèmes récurrents d'étanchéité constatés ces derniers mois au niveau de la couverture de l'église,

Considérant la négociation de gré à gré avec :

- l'entreprise BTP PARIOLLAUD domiciliée à SEMUSSAC

DECIDE,

- de retenir le devis 02948 de l'entreprise BTP PARIOLLAUD domiciliée 10 route de Bordeaux 17120 SEMUSSAC relatif aux travaux de réfection de la couverture de l'église dont le montant HT s'élève à 6 116.00 € ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 – Opération 58 – Bâtiments culturels

Notification/publication du **13 JUN 2024**
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240612-2024-074DEC
Reçu le **12 JUN 2024**

